CHAMBRES D'AGRICULTURE

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : QUAL 1432 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2500668
Exercice : 2025
Date : 18-05-2025
Page : 1 / 1

A 43

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

SEPAQ EDITION ET INFORMATION PROF AGRI
LA DEFENSE PAYSANNE DU LOT
430 AVENUE JEAN JAURES
BP 199
46000 CAHORS
FRANCE

Référence à rappeler : 2025 / TR2500668
Objet : Courrier Mars Avril 2025

Prestataire :

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
164055 46 Courrier - affranchissement	1	101,070	101,07	20,00
164054 46 Charges	1	28,840	28,84	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	129,91			129,91
Base de TVA	129,91			129,91
Montant TVA	25,98			25,98
Total TTC	155,89			155,89
Net à payer	155,89			155,89

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

---------- Coupon à retourner ----------

virement 6 28/05/25

Etablissement : D46S01 CDA LOT
0881619 SEPAQ EDITION ET INFORMATION P
Date échéance : 18-06-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2500668
SEPR Virement à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR : 155,89